

Permettre aux seniors de vivre à domicile le plus longtemps possible

La politique cantonale des logements adaptés avec accompagnement (LADA)
et d'adaptation du logement ordinaire

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Rebecca Ruiz

Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), Christelle Luisier Brodard

1^{er} décembre 2022

Contexte

Programme de législature 2022-2027

- Répondre aux défis du vieillissement démographique
- Renforcer le maintien à domicile

2 postulats au Grand Conseil

- «Logements protégés avant 2030» (F. Uffer)
- «Pour un accès amélioré à des places en logements protégés» (C. Attinger-Doepper)

Vieillir 2030

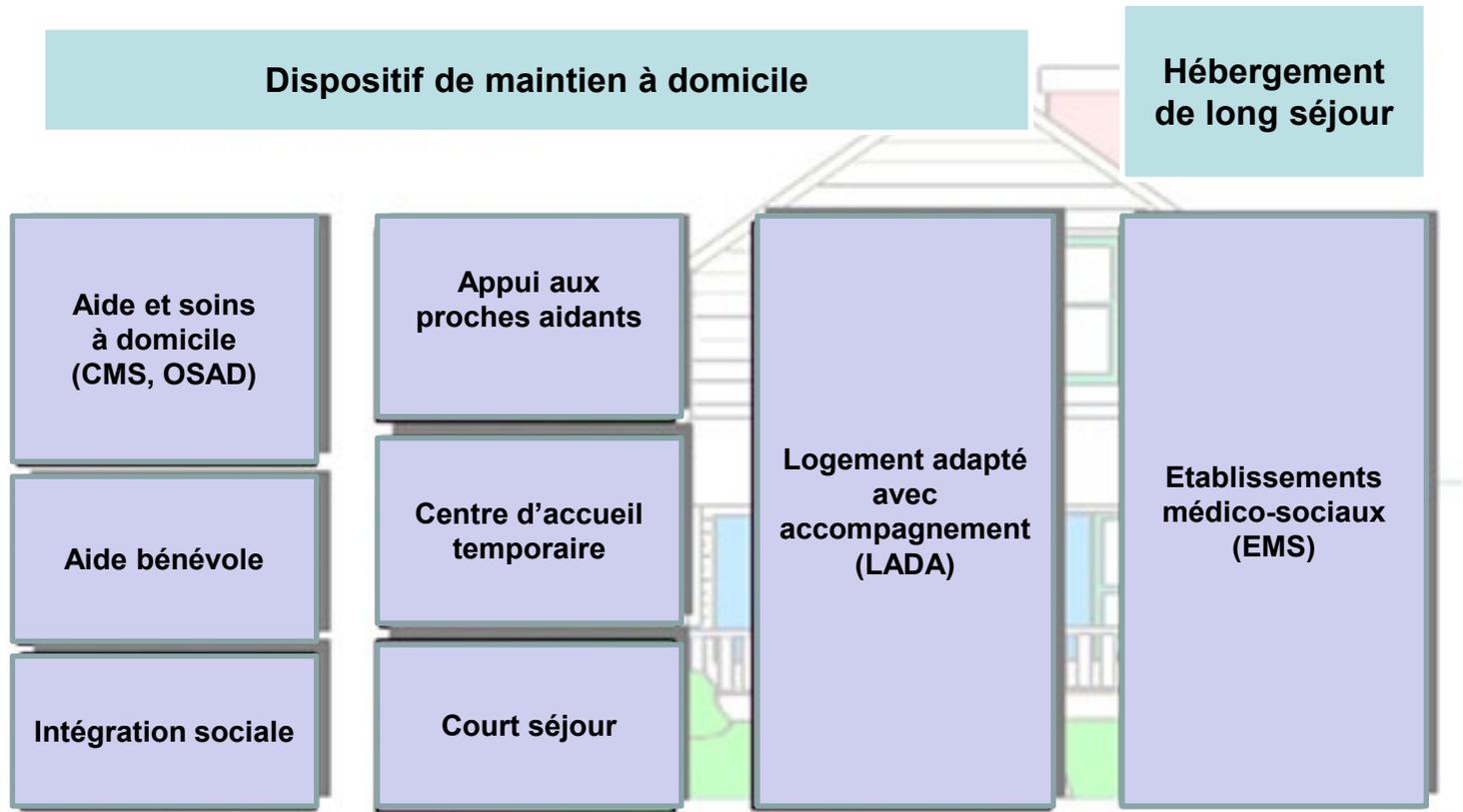
- Favoriser l'autonomie et la dignité dans le vieillissement
- Proposer des environnements de vie diversifiés

PIMEMS* 2022-2027

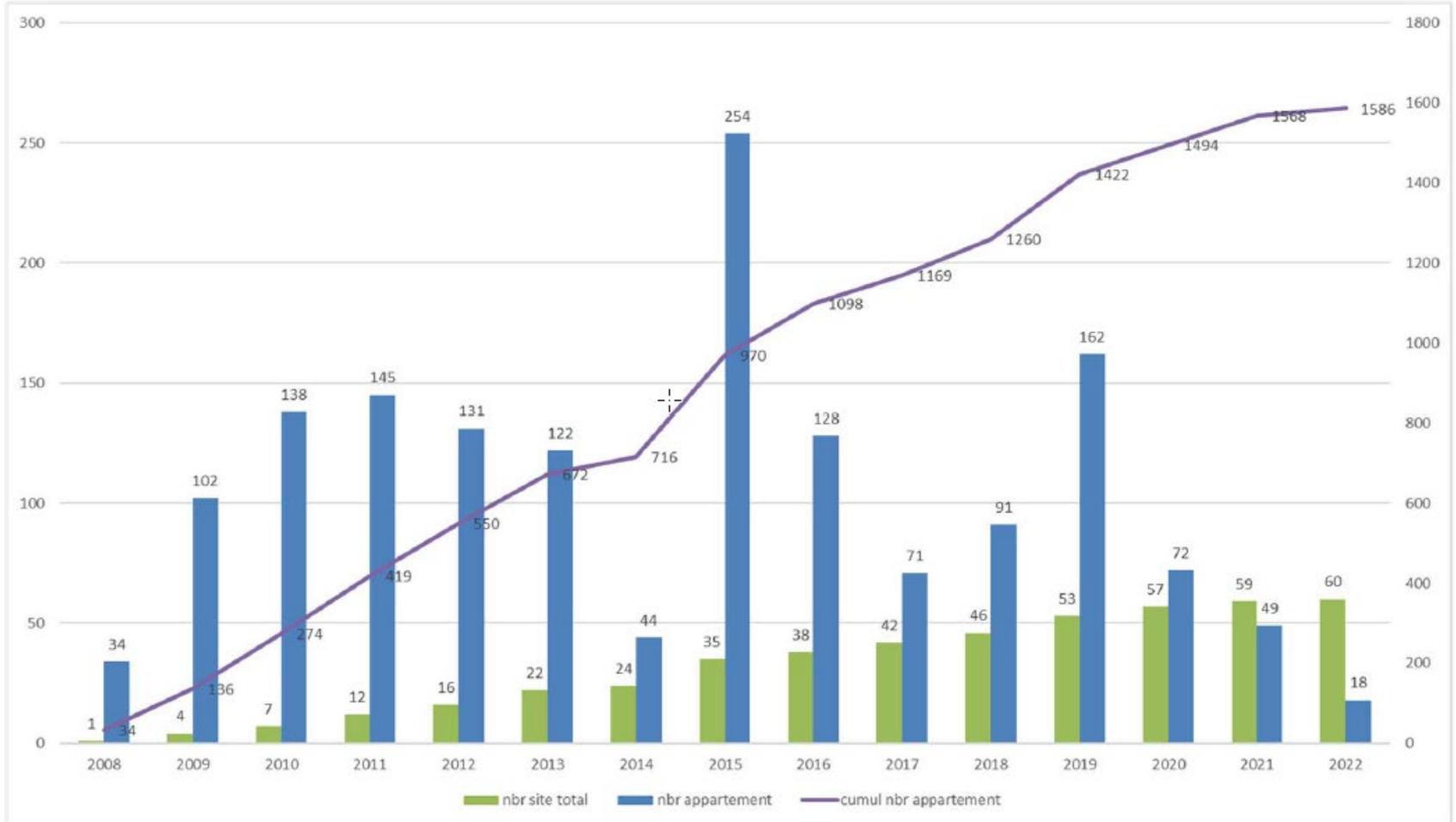
- Nécessité de renforcer les alternatives à l'EMS

* Programme d'investissement et de modernisation des EMS

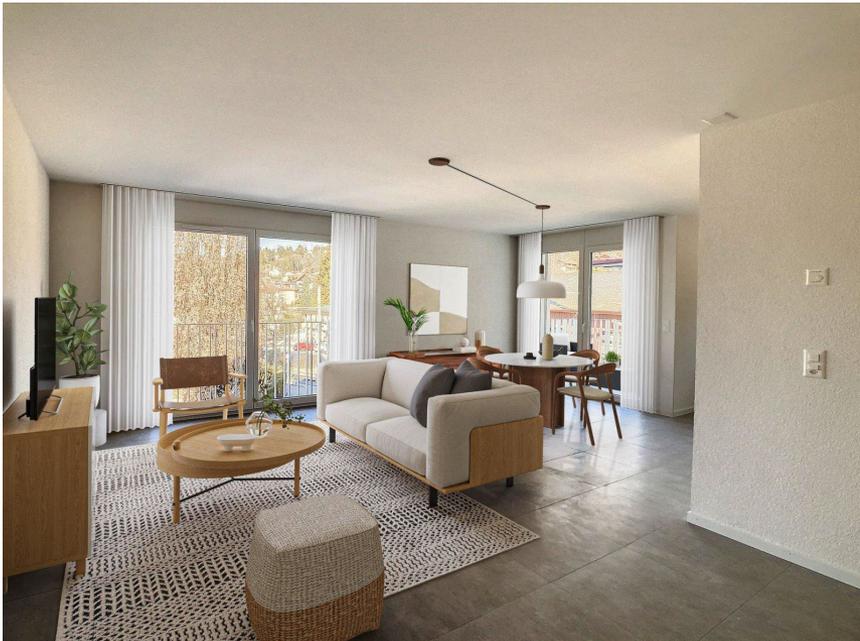
LADA (logements adaptés avec accompagnement): un pilier important de la politique médico-sociale



Croissance importante du dispositif LADA



Quelles sont les caractéristiques d'un LADA?



- Une architecture adaptée
- Un accompagnement social, des animations et un espace communautaire
- Un dispositif d'appel à l'aide

Impact positif sur le vieillissement à domicile

Les LADA ont une influence positive sur les seniors et leur vie à domicile * :

- Promotion de la santé
- Création de liens et interactions avec le voisinage
- Réduction du sentiment de solitude
- Création d'un sentiment de «chez soi»
- Vie dans un environnement intergénérationnel
- Maintien de l'autonomie

* Etude de la Haute Ecole de la Santé La Source «Vivre à domicile le plus longtemps possible», février 2021

Avantages des LADA

Avantages qualitatifs:

- Répond aux attentes de la population de vieillir chez soi
- Retarde l'entrée en EMS en moyenne de 1,9 années
- Politique préventive de promotion de la santé
- Stabilise des situations de personnes très fragiles et avec peu d'autonomie
- Augmente la chance de vivre ses derniers jours à domicile

Une alternative qui repousse l'entrée en EMS – économicité / année:

- Economie globale: Confédération, canton, communes, assurance-maladie, usagers: CHF 7 mio. (dont CHF 1 mio. pour l'Etat de Vaud et CHF 1,6 mio. pour les communes)

Comment fonctionnent les LADA?

Les LADA s'adressent aux:

- Seniors en âge AVS fragiles et personnes en situation de handicap
- Signature d'un bail à loyer et aides financières individuelles
- L'âge moyen des seniors est de 82 ans (et de 78 ans en logement ordinaire)
- 75% de femmes et 65% de femmes seules
- 20% en couple
- 44% font appel au CMS (contre 29% en logement ordinaire)
- 46% ont besoin de moyens auxiliaires (contre 23% de seniors en logement ordinaire)
- 43% sont au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI

Partenariat public-privé et mise en œuvre des projets de LADA :

- Les LADA sont portés par des privés ou des communes
- Les communes ont des outils à disposition pour promouvoir des LADA

Evaluation de la politique actuelle et perspectives

Mode d'évaluation

- Projection linéaire de l'offre existante
- Besoins identifiés et non couverts (listes d'attente existantes)
- Tables démographiques de Statistique Vaud

Besoin en 2030

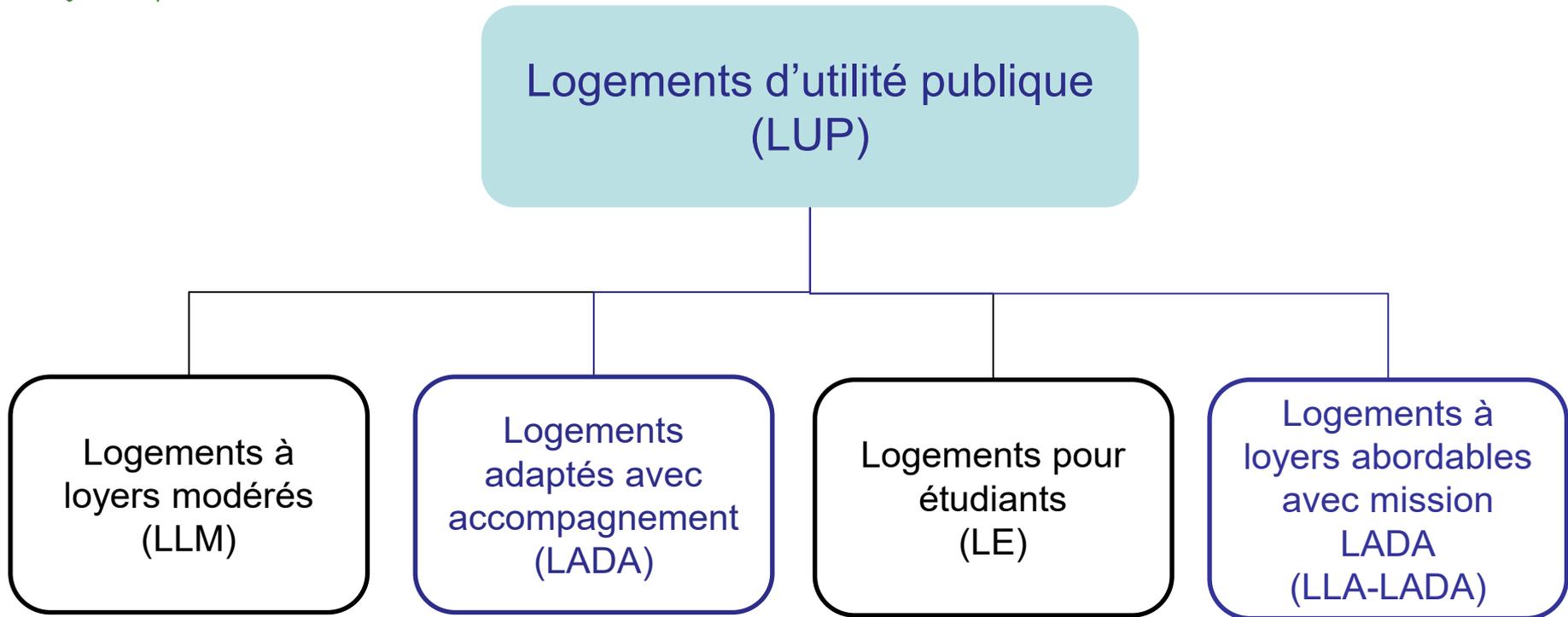
- Plus de 1'500 LADA et / ou structures non-conventionnées devront être construits d'ici 2030

Christelle Luisier Brodard

Conseillère d'Etat

Département des institutions, du territoire et du sport

Les LADA, au cœur du dispositif des LUP



Les soutiens de l'Etat pour la construction de LADA

Cautonnement

- Max 25% de l'opération immobilière
- Permet d'obtenir des crédits à des taux avantageux

Prêt

- Max 20% de l'opération immobilière
- Remboursable en 20 ans

Les outils à disposition des communes

Objectif logement

Quotas de LUP

Bonus de surfaces

Droit de préemption, DDP

Améliorer l'information aux communes

- Forum vaudois du logement 2021: «Les communes au cœur de la politique du logement»
- Formation
- Faciliter la concertation à l'échelle régionale (solidarité)

Rebecca Ruiz
Conseillère d'Etat
Département de la santé et de l'action sociale

Proposition de 8 mesures par le Conseil d'Etat

Exposé des motifs et projet de loi (EMPL) soumis au Grand Conseil, implique modification de la LAPRAMS:

1. Promouvoir et soutenir le rôle fondamental des communes
2. Consolider le dispositif par le renforcement des bases légales
3. Renforcer l'information à la population
4. Nouvelle terminologie et label protégé
5. Renforcer l'intégration des LADA dans le dispositif médico-social
6. Faciliter l'accès aux LADA
7. Promouvoir le partage d'appartement
8. Proposer une aide individuelle à l'adaptation du logement

Mesure 6: Faciliter l'accès aux LADA

Le bureau régional d'information et d'orientation:

- Le BRIO, un acteur régional unique
- Informer et orienter la population
- Contribuer au monitoring
- Nouveau financement

Aides financières individuelles

Proposition de 8 mesures par le Conseil d'Etat

Exposé des motifs et projet de loi (EMPL) soumis au Grand Conseil, implique modification de la LAPRAMS:

1. Promouvoir et soutenir le rôle fondamental des communes
2. Consolider le dispositif par le renforcement des bases légales
3. Renforcer l'information à la population
4. Nouvelle terminologie et label protégé
5. Renforcer l'intégration des LADA dans le dispositif médico-social
6. Faciliter l'accès aux LADA
7. Promouvoir le partage d'appartement
8. Proposer une aide individuelle à l'adaptation du logement

Mesure 8 : Adaptation du logement

Aide individuelle à l'adaptation du logement ordinaire:

- Une approche préventive
- Une somme disponible de CHF 3000.- par personne sous condition de ressources
- Une évaluation par un ergothérapeute
- Pour les locataires, un accord préalable avec le propriétaire
- Sensibilisation aux enjeux de l'habitat adapté au vieillissement

Conclusion

- Transmission du projet de modification de loi au Grand Conseil
- Mise en œuvre progressive
- Evaluation des mesures